

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE L'E.S.F DES MENUIRES ET DE ST MARTIN DE BELLEVILLE

ESF Les Menuires / Saint Martin de Belleville

Adresse : Immeuble La Vanoise

Téléphone : +33 (0)4 79 00 61 43

Fax : +33 (0)4 79 00 22 19

Email : contact@esf-lesmenuires.fr

Au guichet, via notre site, par courrier, par fax ou par tout autre moyen de communication à distance vous pouvez vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'E.S.F. des Menuires et de Saint Martin de Belleville.

Pour les ventes en ligne via notre site, il vous suffit de suivre les modalités d'inscriptions en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à notre E.S.F.

Pour les autres modes d'inscription et de vente, veuillez-vous rapprocher de l'E.S.F. des Menuires ou de Saint Martin de Belleville

L'inscription à des prestations de l'E.S.F des Menuires et/ou Saint Martin de Belleville implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I – INTERVENANTS ET PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'E.S.F des Menuires ou de Saint Martin de Belleville ont suivi une formation validée par l'Etat français et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité.

L'enseignement sera mis en œuvre selon la Méthode du Ski Français, codifiée par le Mémento de l'enseignement du Ski Français (édité par le ministère des sports français), et reconnue sur un plan national et international. Cet enseignement pourra se dérouler en tous milieux et sur toutes neiges appropriés pour permettre l'acquisition des compétences visées par le Mémento.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'E.S.F des Menuires ou de Saint Martin de Belleville de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'E.S.F.

En conséquence, l'E.S.F. des Menuires et de Saint Martin de Belleville se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

ARTICLE II – RESPONSABILITE DES MONITEURS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens.

Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.

L'E.S.F. n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE III – ASSURANCE

Le prestataire souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'E.S.F. et du moniteur.

Cette assurance ne couvre pas les frais suivants que peuvent être amenés à supporter les clients de l'ESF pour leur propre compte : frais de secours, frais médicaux, bris ou vol de skis, frais de remontées mécaniques non consommés, etc.

C'est pourquoi, l'ESF des Menuires et de Saint Martin de Belleville recommande à ses clients de vérifier qu'ils sont bien couverts à ce titre et si ce n'est pas le cas de souscrire une assurance couvrant ces risques pour profiter de leurs séjours au ski en toute tranquillité.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

ARTICLE IV – TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

4.1 : Tarifs

Les tarifs de l'E.S.F des Menuires et/ou de Saint Martin de Belleville sont présentés sur le site de vente en ligne (accessible depuis esf.net et depuis le site spécifique de l'E.S.F.), et sur la brochure de l'ESF.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'E.S.F. des Menuires et/ou Saint Martin de Belleville à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc), sauf cas particulier.

En conséquence, l'élève devra, préalablement à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc..).

4.2 : Modalités d'inscription et de paiement

L'E.S.F. des Menuires ou de Saint Martin de Belleville assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

Les prestations sont réservées pour des dates fermes.

4.2.1 : Pour les ventes en ligne faites via notre site :

Vous devez renseigner la procédure de réservation figurant sur ce site. Avec le paiement en ligne votre réservation sera transmise à l'E.S.F des Menuires et/ou Saint Martin de Belleville. Il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne de l'E.S.F. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

Un moyen unique d'inscription et de paiement est à votre disposition : Envoi via Internet de votre réservation et du virement bancaire à l'E.S.F. des Menuires et/ou Saint Martin de

Belleville par l'intermédiaire de S-money (service sécurisé développé par une société du Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne).

L'E.S.F. assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat

4.2.2 : Pour les autres modes d'inscription et de vente :

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement, partiel ou en totalité, par chèque, carte bancaire, etc, à l'E.S.F des Menuires / St Martin de Belleville. Elle peut également se faire directement sur place dans l'un de nos bureaux.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

ARTICLE V – DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE QUEL QUE SOIT LE MODE DE RESERVATION (EN LIGNE OU AU GUICHET)

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en ligne en application du 12è de l'article L.221-28, s'agissant de prestation d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

ARTICLE VI – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MEDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un TOUT COMPRIS : Cours de ski + médaille.

Si vous avez procédé à l'achat d'un TOUT COMPRIS (cours de ski + médaille) et que vous ne souhaitez pas recevoir de médaille : il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'ESF dans laquelle vous avez acheté la prestation le dernier jour de cours. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE VII – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

7.1 : Annulation d'une réservation avec règlement partiel :

Ce règlement partiel constitue des arrhes qui seront conservées par l'ESF en cas d'annulation.

7.2 : Annulation d'une inscription avec règlement intégral :

7.2.1 . Annulation avant le début de la prestation :

Les prestations sont réservées pour des dates fermes.

En cas d'annulation, et ce quel qu'en soit le motif, le prix de la prestation annulée ne sera pas remboursé et le cours ne sera pas échangé contre un autre cours.

En conséquence, l'ESF des Menuires et de Saint Martin de Belleville recommande à ses clients de vérifier qu'ils sont bien couverts à ce titre et si ce n'est pas le cas de souscrire une assurance annulation.

Si vous avez souscrit une assurance annulation veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

7.2.2 . Absence du client durant le cours :

En cas d'absence du client durant la réalisation de la prestation, et ce quel qu'en soit le motif, le prix de celle-ci ne sera pas remboursé et le cours ne sera pas échangé contre un autre cours.

En conséquence, l'ESF des Menuires et de Saint Martin de Belleville recommande à ses clients de vérifier qu'ils sont bien couverts à ce titre.

ARTICLE VIII – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

8.1 : Annulation / Interruption

L'ESF des Menuires et/ou St Martin de Belleville se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de fermeture des pistes ou des remontées mécaniques ou si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

8.2 : Remboursement

Dans l'un des cas mentionnés à l'article 8.1 : L'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible. Si cela n'est pas possible, l'ESF restituera les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire

8.3 : Exclusion

L'E.S.F des Menuires et/ou St Martin de Belleville se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE IX – INFORMATION SPECIALE COVID-19

Pour toutes réservations faisant l'objet d'une annulation pour cause de COVID-19, la totalité des sommes versées sera, sous présentation d'un justificatif (tel qu'un certificat médical ou une copie d'une décision institutionnelle) :

- Reportée si cela est possible, sinon,
- Remboursée.

En cas d'interruption de la prestation pour cause de COVID-19, les sommes versées seront reportées, si cela est possible, sinon, remboursées déduction faite des prestations consommées, facturées au prix public unitaire.

ARTICLE X – REVENTE DES PRESTATIONS

Toute revente de prestations dispensées par l'E.S.F. notamment via des applications, sites internet intermédiaires et/ou plateformes de revente est interdite sans l'accord express de l'E.S.F.

ARTICLE XI – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE XII – MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'ESF des Menuires/ St Martin de Belleville et à défaut de réponse satisfaisante le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

ARTICLE XIII – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre des services qu'elle propose, l'E.S.F des Menuires / St Martin de Belleville est amenée à recueillir des données personnelles vous concernant pour la réalisation du présent contrat et seulement à cette fin.

L'E.S.F des Menuires/St Martin de Belleville traite ces informations avec la plus grande confidentialité.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé de l'ESF des Menuires/St Martin de Belleville. Les informations sont destinées à nos équipes de gestion ainsi qu'à notre partenaire l'Office de Tourisme des Menuires.

L'utilisateur est informé, conformément à l'article 32 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, que les informations qu'il communique à l'E.S.F des Menuires/St Martin de Belleville, notamment par le biais du formulaire internet du site de l'E.S.F., sont nécessaires pour répondre à ses demandes et sont destinées à l'E.S.F des Menuires/St Martin de Belleville, en tant que responsable du traitement des données, à des fins de gestion administrative et commerciale.

L'E.S.F des Menuires/St Martin de Belleville s'engage à ne transmettre ces informations à aucun tiers, sauf consentement exprès de l'utilisateur, notamment en cas d'achat de services proposés par un partenaire de l'E.S.F des Menuires/St Martin de Belleville et dans le cadre d'informations transmises par l'Office du Tourisme des Menuires/St Martin de Belleville . Dans ce cas, l'utilisateur reconnaît que ces données seront transmises au partenaire concerné afin de traiter la demande de l'utilisateur.

L'E.S.F des Menuires/St Martin de Belleville conserve ces informations jusqu'à la demande de suppression par l'utilisateur de son compte.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande à l'E.S.F des Menuires/St Martin de Belleville à l'adresse suivante : contact@esf-lesmenuires.fr

L'E.S.F des Menuires/St Martin de Belleville considère les informations personnelles telles que le nom, adresse, mail, numéro de téléphone de l'utilisateur, comme des informations à caractère privé et confidentielles.

Si vous avez des questions sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez adresser vos demandes à contact@esf-lesmenuires.fr